

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 14933 Numéro SIREN : 431 964 352 Nom ou dénomination : AM/PM

Ce dépôt a été enregistré le 07/10/2019 sous le numéro de dépôt 107048



20191070482018

DATE DEPOT : 07/10/2019

N° DE DEPOT : 107048

N° GESTION : 2002B14933

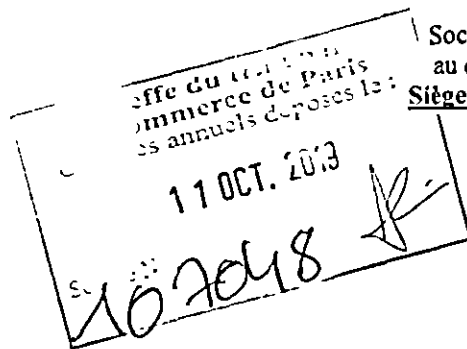
N° SIREN : 431964352

DENOMINATION : AM/PM

ADRESSE : 77 rue de Charonne 75011 Paris

MILLESIME : 2018

.



AM/PM

Société par Actions Simplifiée
au capital de 50 000,00 Euros
Siège social : 77, rue de Charonne

75011 PARIS
R.C.S : 431 964 352

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2019

Le 30/06/2019,
à 18 heures,

Les associés de la société AM/PM, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur PHILIPPE MOYEN, préside la séance en qualité de Président

Le Président constate que les associés présents ou représentés remplissent les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2018, et quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,

Am

- Questions diverses.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion du conseil d'administration,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 lesquels font apparaître une perte de -135 945,18 Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018 faisant ressortir une perte de -135 945,18 Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de 1 611 745,42 Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à 1 475 800,24 Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de 1 475 800,24 Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 1 475 800,24 Euros

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.



Résolution n° 4

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

Le Président

A bold, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. F. K. G.' or similar.A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by a horizontal line and a small dash.A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. J. P.' or similar.

AM/PM

S.A.S. au capital de 50 000,00 Euros
Siège social : 77, rue de Charonne

75011 PARIS
R.C.S : 431 964 352

Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2018

Madame, Monsieur,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31/12/2018 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de 57 400,00 Euros contre 170 741,28 Euros au titre de l'exercice précédent.

Ce chiffre d'affaires est principalement constitué de

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 243 359,65 Euros pour l'exercice, contre 962 674,41 Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à 168 147,38 Euros au 31/12/2018 contre 204 318,38 Euros pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à 1 088,00 Euros au 31/12/2018 contre 1 453,18 Euros pour l'exercice précédent.
- Les salaires et traitements ressortent à 17 982,00 Euros au 31/12/2018 contre 398 082,12 Euros pour l'exercice précédent, et les charges sociales correspondantes à 25 172,48 Euros au 31/12/2018 et 177 923,18 Euros pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à 23 717,28 Euros au 31/12/2018 contre 28 266,41 Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à 0 Euros, contre 0 Euros pour l'exercice précédent.

Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à 0 Euros au 31/12/2018, contre 0 Euros au titre de l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par une perte de -135 945,18 Euros contre une perte de -476 759,10 Euros au titre du précédent exercice.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan :

A l'actif:

- Les valeurs immobilisées brutes sont de 636 973,62 Euros, les amortissements et provisions correspondants de 203 704,81 Euros, soit un montant net de 433 268,81 Euros contre un montant net pour l'exercice précédent de 449 440,11 Euros.
- Les stocks et en-cours de production nets ressortent à 0 Euros, contre 0 Euros pour l'exercice précédent.
- Les créances et disponibilités nettes sont de 1 461 720,96 Euros, contre 1 842 888,55 Euros pour l'exercice précédent.

Au passif:

- Les capitaux propres s'élèvent à 1 530 800,24 Euros, contre 1 666 745,42 Euros pour l'exercice antérieur.
- Les emprunts et dettes ressortent à 364 189,53 Euros contre 575 583,24 Euros l'année précédente.

Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à 107 414,47 Euros au 31/12/2018, contre 485 915,31 Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'établit à -135 945,18 Euros, contre -476 759,10 Euros au titre de l'exercice précédent.

Résultats - Affectation :

L'exercice clos le 31/12/2018 fait ressortir une perte de -135 945,18 Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de 1 611 745,42 Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à 1 475 800,24 Euros. Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 1 475 800,24 Euros

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

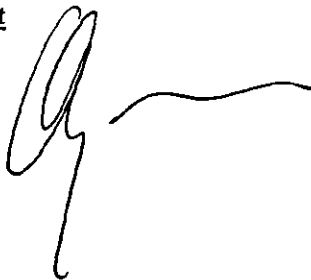
Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquès du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal. .

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Fait à PARIS

Le 15/06/2019

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a horizontal line.

Désignation de l'entreprise : AM/PM		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 1 2						
Adresse de l'entreprise 77, rue de Charonne 75011 PARIS		Durée de l'exercice précédent * 1 1 2						
Numéro SIRET * 4 3 1 9 6 4 3 5 2 0 0 0 3 0		Néant ☐						
		Exercice N clos le, 3 1 1 1 2 2 1 0 1 1 8						
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3				
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB					
		Frais de développement *	CX	4 702	CQ	737	3 965	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	252 915	AU	202 968	49 947	
Immobilisations en cours		AV		AW				
Avances et acomptes		AX		AY				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU	347 227	CV		347 227	
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
ACTIF CIRCULANT *	STOCKS *	Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières *	BH	32 130	BI		32 130	
		TOTAL (II)	BJ	636 974	BK	203 705	433 269	
		Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
	CRÉANCES *	En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	262 091	BY	161 550	100 541	
DIVERS	Autres créances (3)	BZ	527 191	CA		527 191		
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	3 520	CE		3 520		
	Disponibilités	CF	830 469	CG		830 469		
	Charges constatées d'avance (3) *	CH		CI				
Comptes de régularisation	TOTAL (III)	CJ	1 623 271	CK	161 550	1 461 721		
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2 260 245	IA	365 255	1 894 990		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP	(3) Part à plus d'un an des		CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051-SD 2019

* Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AM/PM	Néant ☐	
			Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 50 000)	DA	50 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	5 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	1 611 745	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(135 945)	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		TOTAL (II)	DL	1 530 800
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (III)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	18 583	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	158 608	
	Dettes fiscales et sociales	DY	185 313	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	1 589	
	Autres dettes	EA	96	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	364 190	
	Ecart de conversion passif *	(V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 894 990	
REVENUS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	364 190		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>AM/PM</u>		Exercice N		Néant ☐		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF		
		FG	57 400	FI	57 400	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	57 400	FK	FL	57 400
	Production stockée *			FM		
	Production immobilisée *			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	50 000	
	Autres produits (1) (11)			FQ	14	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR	107 414	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *		FS			
	Variation de stock (marchandises) *		FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *		FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *		FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *		FW	168 147		
	Impôts, taxes et versements assimilés *		FX	1 088		
	Salaires et traitements *		FY	17 982		
	Charges sociales (10)		FZ	25 172		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions	GA	23 717		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *	GB			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions	GC			
	Autres charges (12)		GD			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)		GE	7 253		
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (II - I)		GF	243 360		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)	GG	(135 945)			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)	GH				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)	GI				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)	GJ				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)	GK				
	Reprises sur provisions et transferts de charges	GL				
	Différences positives de change	GM				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	GN				
Total des produits financiers (V)		GO				
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *	GP				
	Intérêts et charges assimilées (6)	GQ				
	Différences négatives de change	GR				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	GS				
Total des charges financières (VI)		GT				
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		GU				
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (II - II + III - IV + V - VI)		GV				
		GNAL	(135 945)			

④

COMPTES DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AM/PM		Néant ☐ *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices *				HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	107 414		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	243 360		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	(135 945)		
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP		
			- Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	7 246	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) *			Exercice N		
			Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
			Charges antérieures		Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ETATS FINANCIERS DU 01/01/2018 AU 31/12/2018

Règles et Méthodes Comptables

(code du commerce articles 9 et 11 – Décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983 – articles 7, 21, 24, début, 24-1°, 24-2° et 24-3°)

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire/dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- | | |
|--|--------|
| • Installations techniques : | 5 ans |
| • Matériel et Outillage Industriels : | 5 ans |
| • Installations Générales : | 10 ans |
| • Mobilier : | 4 ans |
| • Matériel de bureau et Informatique : | 3 ans |

b) Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

c) Stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode (premier entré, premier sorti) / du coût unitaire moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks/ sont éventuellement inclus.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

d) Créances.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

e) Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « Ecart de conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité.